

Enquête natation : petit mémento

L'**enquête en ligne** (login : formulaire ; mot de passe : natation) est un outil d'évaluation et de pilotage pour les écoles, les circonscriptions et le département.

Elle vise à **améliorer** notre efficacité collective à **enseigner le savoir-nager** à l'école primaire.

Elle est conçue pour être renseignée par **le maître de chaque classe**, éventuellement par le directeur si nécessaire, **à la fin de chaque cycle** de natation programmé dans l'école.

Les données étant relevées **par niveau de classe**, le libellé classe renseigné est choisi librement par l'école et reste **anonyme** pour la circonscription dans sa synthèse des données (mettre Mme X ou CE1B).

Les regroupements de classe complèteront de la même façon en indiquant sur plusieurs lignes l'origine des élèves selon leur niveau.

En fin d'année scolaire, les maîtres de CM2 ou le directeur devront cliquer sur le bouton **SAISIE FIN CM2** et renseigner :

- le nombre total d'élèves quittant l'école
- le nombre de certificats validant le Test d'Aisance Aquatique
- le nombre total d'élèves ayant atteint l'Attestation Scolaire du Savoir-Nager

Les données seront **effacées au début de chaque année scolaire** ; pour les comparer d'une année sur l'autre et/ou sur plusieurs années, **il est possible de les archiver en fin d'année scolaire** par simple copié-collé des cellules du tableau de synthèse des données, dans un tableur.

Pour mémoire :

1) La maîtrise scolaire des activités aquatiques correspond désormais a minima au **certificat d'aisance aquatique** défini en annexe de la circulaire 2017-127 du 22-0-2017, qui peut être passé **dès la grande section de maternelle** :

- **Entrer dans l'eau**, sans aide, avec immersion de la tête, à une profondeur supérieure à sa taille ; **départ au choix** au niveau de l'eau, du bord surélevé ou du plot
- **Flotter pendant cinq secondes au moins** sur le dos
- Réaliser une **sustentation verticale** d'au moins **cinq secondes, au choix** au bord ou non
- **Se déplacer** sur une distance de **vingt mètres, choix** d'augmenter la distance, dans une ligne de bord ou une ligne centrale, d'effectuer un passage sur le dos
- **Franchir a minima une ligne d'eau, choix de** passer sous un objet flottant type tapis, ou bien encore dans un cerceau lesté

Voir le site natation 74 : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/natation74/>

2) L'attestation scolaire du « Savoir-nager », **ASSN**, définie par l'arrêté du 9 juillet 2015, est un objectif des classes de **CM1, CM2 et sixième** ; c'est un **parcours sans reprise d'appui et sans lunettes** comportant :

- **Entrer** dans l'eau en **chute arrière** à partir du bord de la piscine
- **Se déplacer** sur **3,5 mètres** en direction d'un obstacle
- **S'immerger complètement** pour franchir l'obstacle sur une distance de 1,5 m
- **Se déplacer sur le ventre** 15 m avec un **surplace vertical** de 15'
- Sans reprise d'appui, **faire demi-tour** puis un **déplacement dorsal de 15 m** avec un **surplace** horizontal dorsal de 15'
- **Se retourner** sur le **ventre** pour franchir à nouveau l'obstacle en **immersion complète**
- **Retour ventral** au départ